

# CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 Novembre 2015

Convocation du 12/11/2015

20h30. Nombre d'élus en exercice : 10 - Présents 8 – Votants 8

**Présents** : ROSSIGNOL Patrick, LACAZE Richard, DURAND Jacques, BOUSQUET Daniel, MOESSNER Joël, FERREIRA Sabine, MAUREL Francis, LEDOUX Maxence.

Absent excusés : GATIMEL Arnaud, LOUP Gilles.

Monsieur le Maire constate le quorum et décide que l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : LEDOUX Maxence

## **I – EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT 2016 POUR ABRIS DE JARDIN**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide d'exonérer totalement, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers (de moins de 20m<sup>2</sup>), soumis à déclaration préalable, de la Taxe d'Aménagement.

La présente délibération est valable pour une durée minimale de 3 ans tacitement reconductible.

**Avis favorable : 8 votes pour.**

*(délibération n° 36.2015)*

## **Questions diverses :**

- Dépôts stériles de la carrière : Ce sujet sera abordé lors d'une réunion de la commission carrière élargie dont la date sera rapidement fixée. Seront invités des représentants de la SECAM et la DRIRE.
- Bulletin municipal : La commission communication se réunira pour élaborer le prochain bulletin municipal.
- Chats errants : malgré l'inventaire en cours des chats un grand nombre occasionnent des gênes auprès des habitants.
- Une exposition créateurs amateurs est organisée, dans les locaux du Foyer Rural, par l'association Education et Culture (dont le siège est sur la commune). Une demande d'autorisation de vente au débailage et d'occupation de locaux a été faite en mairie.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire déclare la séance close à 11h40.

ROSSIGNOL Patrick	LACAZE Richard
DURAND Jacques	BOUSQUET Daniel
GATIMEL Arnaud – Absent	LOUP Gilles - Absent
MAUREL Francis	FERREIRA Sabine
LEDOUX Maxence	MOESSNER Joël